



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
NORD BASSE-TERRE**

(population : 78 751 habitants)

**Comptes administratifs de 2020
et budgets primitif de 2021**

**(établissement public de coopération
intercommunale en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14-2 du code général
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2021-0098

SAISINE N° 21.0040.971.L 1612-14-2

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

VU, le code général des collectivités territoriales ;

VU, le code des juridictions financières ;

VU, l'arrêté n° SG/SCI du préfet de Guadeloupe en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2020-192 du 2 septembre 2020 ;

VU, l'avis n° 2016-0164 du 13 octobre 2016 rendu par la chambre régionale des comptes de Guadeloupe sur le compte administratif 2015 de la communauté d'agglomération Nord-Basse Terre (CANBT) ;

VU, l'avis n° 2020-0116 du 14 décembre 2020 rendu par la chambre régionale des comptes de Guadeloupe sur le compte administratif de 2019 et le budget primitif de 2020 de la CANBT ;

VU, l'arrêté du préfet de la Guadeloupe n° 971-2020-12-31-003 du 31 décembre 2020 réglant et rendant exécutoires les budgets principal et annexes de 2020 de la CANBT ;

VU, la lettre du 25 juin 2021, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre le compte administratif de 2020 et le budget primitif de 2021 de la CANBT, en application des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;

VU, la lettre du 9 juillet 2021 par laquelle le président de la chambre a invité le président de la CANBT à présenter ses observations ;

VU, les comptes de gestion des budgets communiqués le 4 octobre 2021 par les services préfectoraux ;

VU, les réponses et documents apportés par l'ordonnateur et le comptable, ensemble les pièces du dossier ;

Après avoir entendu Mme Carole SAJ, premier conseiller, en son rapport,

Étant considéré ce qui suit,

Le préfet de Guadeloupe a transmis le budget primitif de 2021 de la CANBT à la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe afin qu'elle se prononce sur le caractère suffisant des mesures de redressement prises par la collectivité pour permettre le retour à l'équilibre budgétaire à la suite du plan redressement dont le terme était fixé au 31 décembre 2019.

I. LA SAISINE

La saisine est signée par M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe, qui a signé « pour le préfet », par délégation de signature de l'arrêté susvisé, et qui a ainsi qualité pour saisir la chambre.

Cette transmission est consécutive au plan de redressement pluriannuel préconisé par les avis budgétaires précédemment visés.

Selon les dispositions de l'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du CGCT, « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux termes de l'article L. 1612-20 du CGCT.

La saisine est en conséquence accueillie par la chambre sur le fondement de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du CGCT.

II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

II. A. Compte administratif de 2020 voté et concordance avec le compte de gestion

II. A. 1. Budget principal

Le 28 mai 2021 le conseil communautaire de la CANBT a arrêté les comptes du budget principal pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture excédentaire de 5 462 429,73 €, déterminé comme il suit.

Tableau n°1 : Budget principal - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
Section de fonctionnement					
Dépenses	31 364 379,04	861 097,98	32 225 477,02	0,00	32 225 477,02
Recettes	33 966 434,82	10 356,33	33 976 791,15	0,00	33 976 791,15
Résultat de l'exercice	2 602 055,78	-850 741,65	1 751 314,13	0,00	1 751 314,13
Résultat n-1	3 650 189,04		3 650 189,04		3 650 189,04
Résultat cumulé	6 252 244,82	-850 741,65	5 401 503,17	0,00	5 401 503,17
Section d'investissement					
Dépenses	3 850 922,42		3 850 922,42	3 249 085,50	7 100 007,92
Recettes	1 830 807,60		1 830 807,60	3 401 863,50	5 232 671,10
Résultat de l'exercice	-2 020 114,82		-2 020 114,82	152 778	-1 867 336,82
Résultat n-1	1 928 263,38		1 928 263,38		1 928 263,38
Résultat cumulé	-91 851,44		-91 851,44	152 778	60 926,56
Résultat global de clôture	6 160 393,38	-577 008,63	5 309 651,73	152 778	5 462 429,73

Source : CANBT

II. A. 2. Budget annexe « Alimentation en eau potable » (AEP)

Le 28 mai 2021, le conseil communautaire de la CANBT a arrêté les comptes du budget annexe AEP pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture excédentaire de 1 116 385,32 €, déterminé comme il suit.

Tableau n°2 : Budget annexe « AEP » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
Section d'exploitation					
Dépenses	363 545,46	3 453,68	366 999,14	0,00	366 999,14
Recettes	354 895,88	0,00	354 895,88	0,00	354 895,88
Résultat de l'exercice	-8 649,58	-3 453,68	-12 103,26	0,00	-12 103,26
Résultat n-1	761 888,67		761 888,67		761 888,67
Résultat cumulé	753 239,09	-3 453,68	749 785,41	0,00	749 785,41

Section d'investissement					
Dépenses	68 495,53		68 495,53	56 571,00	125 066,53
Recettes	149 250,50		149 250,50	504 667,84	653 918,34
Résultat de l'exercice	80 754,97		80 754,97	448 096,84	528 851,81
Résultat n-1	-162 251,90		-162 251,90		-162 251,90
Résultat cumulé	81 496,93		-81 496,93	448 096,84	366 599,91
Résultat global de clôture	671 742,16	-3 453,68	668 288,48	448 096,84	1 116 385,32

Source : CANBT

II. A. 3. Budget annexe « Assainissement »

Le 28 mai 2021 le conseil communautaire de la CANBT a arrêté les comptes du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture déficitaire de 1 163 133,37 €, déterminé comme il suit.

Tableau n°3 : Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Rattachements	Total, hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Total
Section d'exploitation					
Dépenses	47 967,83	65 674,90	113 642,73	489 716,00	603 358,73
Recettes	26 350,10	0,00	26 350,10	0,00	26 350,10
Résultat de l'exercice	-21 617,73	-65 674,90	-87 292,63	-489 716,00	-577 008,63
Résultat n-1	0,00		0,00		0,00
Résultat cumulé	-21 617,73	-65 674,90	-87 292,63	-489 716,00	-577 008,63
Section d'investissement					
Dépenses	1 183 757,65		1 183 757,65	0,00	1 183 757,65
Recettes	41 046,35		41 046,35	554 625,00	595 671,35
Résultat de l'exercice	-1 142 711,30		-1 142 711,30	554 625,00	-588 086,30
Résultat n-1	1 961,56		1 961,56		1 961,56
Résultat cumulé	-1 140 749,74		-1 140 749,74	554 625,00	-586 124,74
Résultat global de clôture	-1 162 367,47	-65 674,90	-1 228 042,37	64 909,00	-1 163 133,37

Source : CANBT

II. A. 4. Budget annexe « Transport »

Le 28 mai 2021 le conseil communautaire de la CANBT a arrêté les comptes du budget annexe transport pour l'exercice 2020 avec un résultat global de clôture déficitaire de 3 003 871,65 €, déterminé comme il suit.

Tableau n°4 : Budget annexe « Transport » - Compte administratif de 2020 voté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
Section d'exploitation			
Dépenses	4 129 317,07	0,00	4 129 317,07
Recettes	8 532 384,92	3 215 247,74	11 747 632,66
Résultat de l'exercice	4 403 067,85	3 215 247,74	7 618 315,59
Résultat n-1	-11 175 348,71		-11 175 348,71
Résultat cumulé	-6 772 280,86	3 215 247,74	-3 557 033,12
Section d'investissement			
Dépenses	15 096,55	109 023,57	124 120,12
Recettes	58 938,00	0,00	58 938,00
Résultat de l'exercice	43 841,45	-109 023,57	-65 182,12
Résultat n-1	618 343,59		618 343,59
Résultat cumulé	662 185,04	-109 023,57	553 161,47
Résultat global de clôture	-6 110 095,82	3 106 224,17	-3 003 871,65

Source : CANBT

II. A. 5. Compte administratif agrégé

Le résultat global de clôture consolidé du compte administration de 2020 de la communauté d'agglomération voté est un excédent de 2 411 810,03 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 2 017 246,83 € et d'un excédent de financement des investissements de 394 563,20 €, comme il suit.

Tableau n°5 : Compte administratif de 2020 voté agrégé (montants en euros)

	Principal	Eau	Assainissement	Transport	Agrégé
Section de fonctionnement ou d'exploitation					
Dépenses	32 225 477,02	366 999,14	603 358,73	4 129 317,07	37 325 151,96
Recettes	33 976 791,15	354 895,88	26 350,10	11 747 632,66	46 105 669,79
Résultat	1 751 314,13	-12 103,26	-577 008,63	7 618 315,59	8 780 517,83
Résultat n-1	3650189,04	761888,67	0	-11 175 348,71	-6 763 271,00
Résultat cumulé	5 401 503,17	749 785,41	-577 008,63	-3 557 033,12	2 017 246,83
Section d'investissement					
Dépenses	7 100 007,92	125 066,53	1 183 757,65	124 120,12	8 532 952,22
Recettes	5 232 671,10	653 918,34	595 671,35	58 938,00	6 541 198,79
Résultat	-1 867 336,82	528 851,81	-588 086,30	-65 182,12	-1 991 753,43
Résultat n-1	1928263,38	-162251,9	1961,56	618 343,59	2 386 316,63
Résultat cumulé	60 926,56	366 599,91	-586 124,74	553 161,47	394 563,20
Résultat global de clôture	5 462 429,73	1 116 385,32	-1 163 133,37	-3 003 871,65	2 411 810,03

Source : CANBT et chambre régionale des comptes

II. B. Sincérité des inscriptions

L'article L. 1612-14 du CGCT précise que le déficit du budget des collectivités territoriales doit être apprécié « après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses ».

Il appartient à la chambre de vérifier la sincérité des inscriptions votées par le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre.

À cette fin, la chambre vérifie les inscriptions en dépenses et en recettes des comptes administratifs ainsi que les restes à réaliser et, en cas de corrections, recalcule le résultat. Ces corrections sont ensuite intégrées dans les budgets primitifs de l'année suivante dont la chambre propose la modification. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

II. B. 1. Budget principal

a. *Dépenses de fonctionnement*

Selon l'instruction comptable M14, les opérations qui ne peuvent pas être imputées de façon certaine ou définitive à un compte déterminé au moment où elles doivent être enregistrées, ou qui exigent une information complémentaire ou des formalités particulières, sont inscrites provisoirement aux comptes du chapitre 47 « *Comptes transitoires ou d'attente* ». Leur apurement est ensuite réalisé par une inscription au compte concerné lors de l'émission des titres correspondants.

L'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2020 présente un solde créditeur de 86 269,33 € au compte d'attente 472. Il convient d'ajouter cette somme au chapitre 67 « *Dépenses exceptionnelles* » dans l'attente de la ventilation par la commune de ces dépenses dans les comptes d'imputation définitive, à l'émission des mandats correspondants.

La collectivité présente une dette de 193 103,82 € envers la société Nicollin non mandatée, qu'il convient d'inscrire au chapitre 011 et une dette de 51 136 € envers le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe qu'il convient d'inscrire au chapitre 012.

Les corrections en sincérité apportées en dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 330 509,15 €.

b. *Recettes de fonctionnement*

Aucune correction n'est apportée en recettes.

c. *Dépenses d'investissement*

La CANBT a arrêté les restes à réaliser à 3 249 085,50 € en recettes d'investissement.

Les restes à réaliser correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du CGCT, « ...en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice ; en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice ».

Les restes à réaliser doivent être augmentés de 302 672,77 € au titre des opérations d'équipement « *Transition du numérique* » et « *Modernisation du réseau de transport scolaire* » et de 127 323,63 € pour une dette envers la SENSAMAR.

Le total des corrections en dépenses s'élève à 429 996,40 €.

d. Recettes d'investissement

Les inscriptions en recettes sont minorées de 166 102,80 € au chapitres 13 « *Subventions d'investissement* », afin de tenir compte de la suppression de l'opération de réhabilitation de la déchetterie de Deshaies.

e. Résultat

Les corrections apportées par la chambre modifient le résultat du compte administratif de 2020 du budget principal de la CANBT comme il suit.

Tableau n°6 : Budget principal - Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total	Corrections CRC	Total
Section de fonctionnement					
Dépenses	32 225 477,02	0,00	32 225 477,02	330 509,15	32 555 986,17
Recettes	33 976 791,15	0,00	33 976 791,15	0,00	33 976 791,15
Résultat de l'exercice	1 751 314,13	0,00	1 751 314,13	-330 509,15	1 420 804,98
Résultat n-1	3 650 189,04		3 650 189,04		3 650 189,04
Résultat cumulé	5 401 503,17	0,00	5 401 503,17	-330 509,15	5 070 994,02
Section d'investissement					
Dépenses	3 850 922,42	3 249 085,50	7 100 007,92	429 996,40	7 530 004,32
Recettes	1 830 807,60	3 401 863,50	5 232 671,10	-166 102,80	5 066 568,30
Résultat de l'exercice	-2 020 114,82	152 778,00	-1 867 336,82	-596 099,20	-2 463 436,02
Résultat n-1	1 928 263,38		1 928 263,38		1 928 263,38
Résultat cumulé	-91 851,44	152 778,00	60 926,56	-596 099,20	-535 172,64
Résultat global de clôture	5 309 651,73	152 778,00	5 462 429,73	-926 608,35	4 535 821,38

Source : CANBT et chambre régionale des comptes

Les corrections explicitées ci-dessus dégradent le résultat global de clôture du compte administratif du budget principal qui s'élève à 4 535 821,38 € contre 5 462 429,73 € selon le compte voté.

Ce résultat excédentaire est composé d'un excédent de fonctionnement de 5,07 M€ et d'une insuffisance de financement des investissements de 0,54 M€.

II. B. 2. Budget annexe « Alimentation en eau potable »

a. Dépenses d'exploitation

La collectivité présente une dette non mandatée de 11 764,18 € envers deux sociétés qu'il convient d'inscrire au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

b. Recettes d'exploitation

Le compte 75 « Autres produits de gestion courante » voit ses recettes augmenter de 251 591,74 € par l'inscription du reversement, dû par le fermier, des redevances perçues pour le compte de la CANBT au titre de l'exercice 2020.

c. Dépenses d'investissement

La CANBT a arrêté les restes à réaliser en dépenses d'investissement à 56 571,00 €.

Une échéance concernant l'exercice 2020 de remboursement d'un emprunt contracté auprès de l'AFD, de 17 950,97 €, est ajoutée au compte 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

Les dépenses sur les opérations d'investissement sont augmentées de 704 581 €, somme correspondant aux dépenses totales prévues pour l'opération de réhabilitation du captage de Pointe-Noire desquelles sont soustraites les dépenses inscrites en restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement sont ainsi corrigées de 722 531,97 €.

d. Recettes d'investissement

Les inscriptions en recettes d'investissement n'appellent pas de correction.

e. Résultat

Les corrections apportées par la chambre modifient le résultat du compte administratif de 2020 du budget « AEP » de la CANBT comme il suit.

Tableau n°7 : Budget annexe « AEP » - Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total	Corrections CRC	Total
Section d'exploitation					
Dépenses	366 999,14	0,00	366 999,14	11 764,18	378 763,32
Recettes	354 895,88	0,00	354 895,88	251 591,74	606 487,62
Résultat de l'exercice	-12 103,26	0,00	-12 103,26	239 827,56	227 724,30
Résultat n-1	761 888,67		761 888,67		761 888,67
Résultat cumulé	749 785,41	0,00	749 785,41	239 827,56	989 612,97

Section d'investissement					
Dépenses	68 495,53	56 571,00	125 066,53	722 531,97	847 598,50
Recettes	149 250,50	504 667,84	653 918,34	0,00	653 918,34
Résultat de l'exercice	80 754,97	448 096,84	528 851,81	-722 531,97	-193 680,16
Résultat n-1	-162 251,90		-162 251,90		-162 251,90
Résultat cumulé	-81 496,93	448 096,84	366 599,91	-722 531,97	-355 932,06
Résultat global de clôture	668 288,48	448 096,84	1 116 385,32	-482 704,41	633 680,91

Source : CANBT et chambre régionale des comptes

Les corrections explicitées ci-dessus dégradent le résultat global de clôture du compte administratif – 482 704,41 et le ramènent à 633 680,91 €, contre 1 116 385,32 € votés.

Il se compose d'un excédent de fonctionnement de 0,99 M€ et d'un résultat excédentaire de la section d'investissement de 0,6 M€.

II. B. 3. Budget annexe « Assainissement »

a. *Dépenses d'exploitation*

Aucune correction n'est apportée aux dépenses d'exploitation.

b. *Recettes d'exploitation*

Le compte 75 « *Autres produits de gestion courante* » voit ses recettes augmenter de 26 200,00 € par rattachement des redevances de 2020 dues par le fermier.

c. *Dépenses d'investissement*

Une échéance concernant l'exercice 2020 de remboursement d'un emprunt contracté auprès de l'AFD, de 7 146,02 €, est ajoutée au compte 16 « *Emprunts et dettes assimilées* ».

Les autres inscriptions en dépenses ne font pas l'objet de modification.

d. *Recettes d'investissement*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » doit être diminué de 554 625 € en l'absence de justificatif et de lisibilité sur le montant des travaux, objet de la subvention, réalisés par la commune du Lamentin pour le compte de la CANBT, lequel n'avait par ailleurs pas été inscrit en dépense.

Les autres inscriptions en dépenses ne font pas l'objet de modification.

e. *Résultat*

Les corrections apportées par la chambre modifient le résultat du compte administratif 2020 du budget « *Assainissement* » de la CANBT comme il suit.

Tableau n°8 : Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2020 corrigé (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total	Corrections CRC	Total
Section de fonctionnement					
Dépenses	113 642,73	489 716,00	603 358,73	0,00	603 358,73
Recettes	26 350,10	0,00	26 350,10	26 200,00	52 550,10
Résultat de l'exercice	-87 292,63	-489 716,00	-577 008,63	26 200,00	-550 808,63
Résultat n-1	0,00		0,00		0,00
Résultat cumulé	-87 292,63	-489 716,00	-577 008,63	26 200,00	-550 808,63
Section d'investissement					
Dépenses	1 183 757,65	0,00	1 183 757,65	7 146,02	1 190 903,67
Recettes	41 046,35	554 625,00	595 671,35	-554 625,00	41 046,35
Résultat de l'exercice	-1 142 711,30	554 625,00	-588 086,30	-561 771,02	-1 149 857,32
Résultat n-1	1 961,56		1 961,56		1 961,56
Résultat cumulé	-1 140 749,74	554 625,00	-586 124,74	-561 771,02	-1 147 895,76
Résultat global de clôture	-1 228 042,37	64 909,00	-1 163 133,37	-535 571,02	-1 698 704,39

Source : compte administratif 2020 de la CANBT et chambre régionale des comptes

Les corrections décrites ci-dessus dégradent le résultat global de clôture de 535 571,02 €, le compte administratif présentant un déficit de 1 698 704,39 €, soit 3 233 % des recettes de fonctionnement.

Il est composé d'un déficit de fonctionnement de 0,55 M€ et d'une insuffisance de financement des investissements de 1,15 M€.

II. B. 4. Budget annexe « Transport »

Le compte administratif de ce budget annexe n'appelle pas d'observation et peut être admis tel que voté par le conseil communautaire.

II. B. 5. Résultat agrégé après correction

Le compte administratif de 2020 de la CANBT, après agrégation des résultats globaux de son budget principal et de ses budgets annexes, présente un résultat excédentaire de 466 926,25 €.

Tableau n°9 : Compte administratif de 2020 corrigé et agrégé

	Principal	Eau	Assainissement	Transport	Agrégé
Section de fonctionnement ou d'exploitation					
Dépenses	32 555 986,17	378 763,32	603 358,73	4 129 317,07	37 667 425,29
Recettes	33 976 791,15	606 487,62	52 550,10	11 747 632,66	46 383 461,53
Résultat	1 420 804,98	227 724,30	-550 808,63	7 618 315,59	8 716 036,24
Résultat n-1	3 650 189,04	761 888,67	0,00	-11 175 348,71	-6 763 271,00
Résultat cumulé	5 070 994,02	989 612,97	-550 808,63	-3 557 033,12	1 952 765,24

Section d'investissement					
Dépenses	7 530 004,32	847 598,50	1 190 903,67	124 120,12	9 692 626,61
Recettes	5 066 568,30	653 918,34	41 046,35	58 938,00	5 820 470,99
Résultat	-2 463 436,02	-193 680,16	-1 149 857,32	-65 182,12	-3 872 155,62
Résultat n-1	1 928 263,38	-162 251,90	1 961,56	618 343,59	2 386 316,63
Résultat cumulé	-535 172,64	-355 932,06	-1 147 895,76	553 161,47	-1 485 838,99
Résultat global de clôture	4 535 821,38	633 680,91	-1 698 704,39	-3 003 871,65	466 926,25

Source : chambre régionale des comptes

III. LA TRAJECTOIRE DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE

Il appartient à la chambre de s'assurer de la résorption du déficit qu'elle a constaté dans son précédent avis et de proposer, si nécessaire, des mesures complémentaires en vue du rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Selon l'article R. 1612-29 du CGCT, « Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».

En outre, selon l'article R. 1612-30 du CGCT, « Si, dans l'exercice de ses missions, la chambre régionale des comptes constate que l'exécution du budget s'est traduite par un déficit susceptible d'entraîner les mesures de rétablissement de l'équilibre prévues par l'article L. 1612-14, elle en informe la collectivité ou l'établissement public concerné et le représentant de l'État. »

Dans son avis n° 2016-0164 susvisé rendu le 13 octobre 2016, la chambre a défini une trajectoire de redressement devant permettre le retour à l'équilibre budgétaire au plus tard le 31 décembre 2019. Il n'a pas été établi de nouvelle trajectoire de redressement, le budget 2020 ayant été réglé par le préfet dans l'arrêté susvisé.

Ce dernier faisait suite à l'avis de 2020 précité qui prévoyait un suréquilibre budgétaire de 1,57 M€ pour le budget principal, un déséquilibre du budget « Transports » de 3,61 M€, un déséquilibre du budget « AEP » de - 0,178 M€ et un déséquilibre du budget « Assainissement » de - 2,29 M€.

Tableau n°10 : Comparaison entre l'arrêté de règlement du budget 2020 et le réalisé (en euros)

	Principal	Eau	Assainissement	Transport	Agrégé
Budget arrêté par le préfet (1)					
Résultat de fonctionnement	0	-556 279	-763 975	-3 608 329	-4 928 583
Résultat d'investissement	1 566 116	378 379	-1 529 043	0	415 452
Résultat global prévisionnel	1 566 116	-177 900	-2 293 018	-3 608 329	-4 513 130

Compte administratif corrigé par la chambre (2)					
Résultat de fonctionnement	5 070 994	989 613	-550 809	-3 557 033	1 952 765
Résultat d'investissement	-535 173	-355 932	-1 147 896	553 161	-1 485 839
Résultat global de clôture	4 535 821	633 681	-1 698 704	-3 003 872	466 926
Écart entre le budget arrêté par le préfet et le compte administratif corrigé (2-1)					
Résultat de fonctionnement	5 070 994	1 545 892	213 166	51 296	6 881 348
Résultat d'investissement	-2 101 289	-734 311	381 147	553 161	-1 901 291
Résultat global de clôture	2 969 705	811 581	594 313	604 457	4 980 056

Source : chambre régionale des comptes

Le compte administratif 2020 agrégé présente un résultat de clôture corrigé supérieur de 4,98 M€ au résultat prévisionnel agrégé du budget réglé par le préfet et est globalement excédentaire mais le budget principal et le budget annexe « Eau » présentent une insuffisance de financement des investissements, le budget annexe « Assainissement » un déficit d'exploitation, une insuffisance de financement des investissements et un déficit global, le budget annexe « Transport » un déficit d'exploitation et un déficit global.

IV. LE BUDGET PRIMITIF DE 2021

IV. A. Budget voté

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 28 mai 2021, le conseil communautaire de la CANBT a adopté le budget primitif de 2021 du budget principal avec un solde prévisionnel excédentaire de 3 838 209,37 €, comme il suit.

IV. A. 1. Budget principal

Tableau n°11 : Budget primitif principal de 2021 voté (en euros)

Section de fonctionnement	Prévision	Reste à réaliser	Total
Dépenses	33 324 087,75	0,00	33 324 087,75
Recettes	31 160 875,55	0,00	31 160 875,55
Résultat de l'exercice	-2 163 212,20	0,00	-2 163 212,20
Résultats antérieurs	5 401 503,17		5 401 503,17
Résultat cumulé	3 238 290,97	0,00	3 238 290,97
Section d'investissement	Prévision	Reste à réaliser	Total
Dépenses	5 512 275,72	3 249 085,50	8 761 361,22
Recettes	6 051 267,56	3 401 863,50	9 453 131,06
Résultat de l'exercice	538 991,84	152 778,00	691 769,84
Résultats antérieurs	-91 851,44		-91 851,44
Résultat cumulé	447 140,40	152 778,00	599 918,40
Total des deux sections	3 685 431,37	152 778,00	3 838 209,37

Source : CANBT

IV. A. 2. Budget annexe « Alimentation en eau potable »

Tableau n°12 : Budget primitif annexe « AEP » de 2021 voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévision	Reste à réaliser	Total
Dépenses	1 045 785,41	0,00	1 045 785,41
Recettes	296 000,00	0,00	296 000,00
Résultat de l'exercice	-749 785,41	0,00	-749 785,41
Résultats antérieurs	749 785,41		749 785,41
Résultat cumulé	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Prévision	Reste à réaliser	Total
Dépenses	1 386 427,32	56 571,00	1 442 998,32
Recettes	1 019 827,41	504 667,84	1 524 495,25
Résultat de l'exercice	-366 599,91	448 096,84	81 496,93
Résultats antérieurs	-81 496,93		-81 496,93
Résultat cumulé	-448 096,84	448 096,84	0,00
Total	-448 096,84	448 096,84	0,00

Nota : une différence de 0,84 € en dépense d'investissement est observée entre le montant voté indiqué dans la maquette détaillée du budget primitif et le montant voté selon la délibération, ce dernier étant retenu.

Source : CANBT

IV. A. 3. Budget annexe « Assainissement »

Tableau n°13 : Budget primitif annexe « Assainissement » de 2021 voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévision	Reste à réaliser	Total
Dépenses	399 930,00	489 716,00	889 646,00
Recettes	30 900,00	0,00	30 900,00
Résultat de l'exercice	-369 030,00	-489 716,00	-858 746,00
Résultats antérieurs	-87 292,63		-87 292,63
Résultat cumulé	-456 322,63	-489 716,00	-946 038,63
Section d'investissement	Prévisions	Reste à réaliser	Total
Dépenses	1 351 630,00	0,00	1 351 630,00
Recettes	0,00	554 625,00	554 625,00
Résultat de l'exercice	-1 351 630,00	554 625,00	-797 005,00
Résultats antérieurs	-1 140 749,74		-1 140 749,74
Résultat cumulé	-2 492 379,74	554 625,00	-1 937 754,74
Total	-2 948 702,37	64 909,00	-2 883 793,37

Source : CANBT

IV. A. 4. Budget annexe « Transport »

Tableau n°14 : Budget primitif annexe « Transport » de 2021 voté (en euros)

Section d'exploitation	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	3 502 135,14	0,00	3 502 135,14
Recettes	6 104 752,26	3 215 247,74	9 320 000,00
Résultat de l'exercice	2 602 617,12	3 215 247,74	5 817 864,86
Résultat antérieur	-6 772 280,86		-6 772 280,86
Résultat cumulé	-4 169 663,74	3 215 247,74	-954 416,00
Section d'investissement	Prévisions	Restes à réaliser	Total
Dépenses	630 195,47	109 023,57	739 219,04
Recettes	77 034,00	0,00	77 034,00
Résultat de l'exercice	-553 161,47	-109 023,57	-662 185,04
Résultat antérieur	662 185,04		662 185,04
Résultat cumulé	109 023,57	-109 023,57	0,00
Total	-4 060 640,17	3 106 224,17	-954 416,00

Source : CANBT

Tel que voté, le budget primitif de la CANBT pour 2021, dont le budget annexe « Assainissement » est déséquilibré en exploitation comme en investissement et le budget transport déséquilibré en section d'exploitation et globalement, n'est pas conforme à l'article L. 1612-4 du CGCT.

À ce stade, l'équilibre budgétaire de la CANBT ne peut donc pas encore être considéré comme rétabli et les mesures prises par la collectivité se révèlent donc insuffisantes.

IV. B. **Sincérité des inscriptions**IV. B. 1. Budget annexe « Assainissement »a. *Reprise des corrections en sincérité*

Les corrections en sincérité identifiées *supra*, lors de l'examen du compte administratif, doivent être reprises dans le budget primitif du budget annexe « Assainissement ».

b. *Dépenses d'exploitation*

La CANBT a voté les dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté) à 399 930,00 €.

Le résultat reporté ne tient pas compte de la reprise des résultats du SISCV à sa clôture, en 2015, à hauteur de -18 440,31 €, montant qu'il convient d'inscrire en D002 « *Résultat reporté ou anticipé* ».

Les chapitres 011 « *Charges à caractère général* » et 012 « *Charges de personnel* » sont respectivement diminuées de 606 065 € et 80 000 € au vu de l'état de consommation des crédits et des reports de crédit, l'EPCI ayant indiqué que le traitement des engagements

et mandatements avaient été achevés pour permettre à la comptable de produire le compte de gestion aux fins de transfert vers le liquidateur.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est diminué de 5 901,25 € du fait du réajustement des intérêts d'emprunts compte tenu du transfert évoqué *supra*.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement de 1 457 972,04 € est imputé au chapitre 023.

Les corrections s'élèvent au total à 766 005,79 €.

c. Recettes d'exploitation

La CANBT a voté 30 900 € de recettes d'exploitation (hors restes à réaliser et excédent reporté).

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est augmenté de 46 688,57 € au vu de l'état de consommation des crédits.

Afin d'équilibrer le budget annexe « *Assainissement* » et compte tenu de l'impossibilité d'y parvenir par le produit des redevances d'assainissement en raison du transfert de la compétence au SMGEAG, des crédits à hauteur de 1 657 596,16 € sont inscrits au chapitre 77 « *Produits exceptionnels* », ce qui correspond à une subvention du budget général vers le budget annexe.

d. Dépenses d'investissement

La commune a voté 1 351 630,00 € de dépenses d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Le résultat reporté ne tient pas compte de la reprise des résultats du SISCV à sa clôture, en 2015, à hauteur de -2 793,38 €, montant qu'il convient d'inscrire en D001 « *Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé* ».

Les chapitres 20 « *Immobilisations incorporelles* », 21 « *Immobilisations corporelles* », et 23 « *Immobilisations en cours* » sont diminués, respectivement, de 58 000 €, 44 777 € et 918 480 € pour ajuster la dotation en fonction de la consommation des crédits connue à la date de rédaction du présent avis et du transfert précité.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » est de même réduit, compte tenu du transfert au 1^{er} septembre : - 23 090,10 €.

Le total des corrections en dépenses s'élève à – 1 044 347,10 €.

e. Recettes d'investissement

La commune n'a voté aucune recette d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et excédent reporté).

Des crédits, à hauteur de 1 457 972,04 €, sont inscrits au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » pour équilibrer la section d'investissement.

f. *Résultat global*

Le budget primitif annexe « Assainissement » corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, se présente comme il suit.

Tableau n°15 : Budget primitif annexe « Assainissement » de 2021 corrigé (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	889 646	766 006	1 655 652
Recettes	30 900	1 730 485	1 761 385
Résultat de l'exercice	-858 746	964 479	105 733
Résultat antérieur	-87 293	-18 440	-105 733
Résultat cumulé (A)	-946 039	946 039	0
Section d'investissement	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	1 351 630	-1 037 201	314 429
Recettes	554 625	903 347	1 457 972
Résultat de l'exercice	-797 005	1 940 548	1 143 543
Résultat antérieur	-1 140 750	-2 793	-1 143 543
Résultat cumulé (B)	-1 937 755	1 937 755	0
Total (A + B)	-2 883 793	2 883 793	0

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

IV. B. 2. Budget principala. *Reprise des corrections en sincérité*

Les corrections en sincérité identifiées *supra*, lors de l'examen du compte administratif, doivent être reprises dans le budget primitif du budget principal.

b. *Dépenses de fonctionnement*

La CANBT a voté les dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté) à 33 324 087,75 €.

La dette envers la société Nicollin évoquée *supra*, de 193 103,82 €, inscrite en correction au compte administratif de 2020, est retirée du budget primitif 2021 au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Une dette inscrite dans les comptes de la CGSS pour un montant de 29 195,09 €, composée de 24 394 € de cotisations, de 4 654 € de majorations de retard et de 147,09 € de pénalité sont ajoutés au chapitre 012 « Charges de personnel » dans l'attente d'un accord entre les parties sur le bien-fondé de la créance.

Afin d'ajuster les crédits aux intérêts d'emprunt dus par la CANBT sur le budget principal, 874,35 € sont retirés du chapitre 66 « Charges financières ».

Une subvention d'équilibre du budget annexe « Assainissement » est nécessaire, en l'absence de continuité d'exploitation du fait du transfert de la compétence, à hauteur de 1 657 596,16 €.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'augmentation des crédits au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », à hauteur de 1 126 180,80 €.

Le total des corrections apportées aux dépenses de fonctionnement s'élève à 2 618 993,88 €.

c. Recettes de fonctionnement

La CANBT a voté les recettes de fonctionnement (hors restes à réaliser et excédent reporté) à 31 160 875,55 €.

Deux arrêtés préfectoraux du 11 juin 2021 et du 7 octobre 2021 attribuent des recettes de FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement pour 5 175,59 € et 28 965,11 €, soit la somme totale de 34 140,57 € à comptabiliser au chapitre 74 « *Dotations et participations* ».

Les autres inscriptions n'appellent pas de correction.

Le total des corrections s'élève à 34 140,57 €.

d. Dépenses d'investissement

Les prévisions d'investissement, délibérées en AP/CP sont réajustées afin de tenir compte de la réalité de l'avancement du programme et des réorientations en cours.

Ainsi, 11 opérations sont supprimées ou revue à la baisse pour un montant de 920 000 € qui vient en minoration du chapitre d'opérations d'équipement.

Il convient également de comptabiliser une dépense supplémentaire de 1 250 000 € pour le financement du SMGEAG, au chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* », et de minorer le chapitre 27 « *Participations et créances rattachées* » de 450 000 €, somme inscrite par l'EPCI au titre de cette participation.

L'EPCI devra reprendre une délibération sur ses AP/CP.

Le total des corrections s'élève à - 120 000 €.

e. Recettes d'investissement

La commune a voté 6 051 267,56 € de recettes d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et excédent reporté).

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement complémentaire de la section de fonctionnement de 1 126 180,80 € est inscrit au chapitre 021.

f. Résultat global

Le budget primitif principal corrigé en sincérité se présente comme il suit.

Tableau n°16 : Budget primitif principal de 2021 corrigé (en euros)

Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	33 324 088	2 949 503	36 273 591
Recettes	31 160 876	34 141	31 195 016
Résultat de l'exercice	-2 163 212	-2 915 362	-5 078 575
Résultat antérieur	5 401 503		5 401 503
Résultat cumulé (A)	3 238 291	-2 915 362	322 929
Section d'investissement	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	8 761 361	1 559 996	10 321 358
Recettes	9 453 131	960 078	10 413 209
Résultat de l'exercice	691 770	-599 918	91 851
Résultat antérieur	-91 851		-91 851
Résultat cumulé (B)	599 918	-599 918	0
Total (A + B)	3 838 209	-3 515 281	322 929

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

IV. B. 3. Budget annexe « Alimentation en eau potable »

a. Reprise des corrections en sincérité

Les corrections en sincérité identifiées lors de l'examen du compte administratif, *supra*, doivent être reprises dans le budget primitif du budget annexe « AEP ».

b. Dépenses d'exploitation

La CANBT a voté 1 045 785,41 € de dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté).

La dépense de 9 051,18 € prévue au compte administratif, pour payer la dette envers la société Ingéni'Eaux Caraïbes, est annulée au budget 2021, au chapitre 011 « Charges à caractère général », celle-ci ayant déjà été comptabilisée en corrections de sincérité au compte administratif. Pour les mêmes motifs, le chapitre 012 « Charges de personnel » est minoré de 13 447,33 €.

Un ajustement des intérêts d'emprunts, de - 3 774,15 €, est effectué au chapitre 66 « Charges financières », afin de tenir compte du transfert de la compétence au SMGEAG le 1^{er} septembre.

Enfin, au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement », le virement est ajusté au strict équilibre de la section d'investissement, ce qui conduit à minorer de 870 854,42 € les inscriptions sur ce chapitre.

Le total des corrections apportées aux dépenses de fonctionnement s'élève à 897 127,08 €.

c. Recettes d'exploitation

La CANBT a voté 296 000 € de recettes d'exploitation (hors restes à réaliser et excédent reporté).

Il convient de retirer 99 000 €, au prorata des quatre mois restants de l'exercice 2021, du chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » pour tenir compte du transfert de la compétence au SMGEAG au 1^{er} septembre 2021 et de son incidence sur les redevances dues par les fermiers.

d. Dépenses d'investissement

La commune a voté 1 386 427,32 € de dépenses d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Les chapitres 20 « *Immobilisations incorporelles* », 21 « *Immobilisations corporelles* », 23 « *Immobilisations en cours* » sont diminués, respectivement, de 189 762,62 €, de 506 776,32 € et de 684 700 €, au regard de la consommation des crédits constatée le 6 octobre 2021.

Les opérations d'équipement, correspondant aux restes à réaliser corrigés au compte administratif 2020, sont supprimées du fait du transfert précité, à hauteur de 704 581 €.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » est réduit de 36 788,21 € pour tenir compte du transfert au SMGEAG le 1^{er} septembre 2021.

Le total des corrections apportées aux dépenses est de - 2 122 608,15 €.

e. Recettes d'investissement

La CANBT a voté 1 019 827,41 € de recettes d'investissement pour 2021 (hors restes à réaliser et excédent reporté).

Au vu de la consommation des crédits et compte tenu du transfert des opérations au SMGEAG, les restes à réaliser sont diminués de 529 221,76 €.

Au vu des réalisations observées à la date du présent avis, le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » est minoré de 870 854,42 €.

Au total, les recettes sont réduites de 1 400 076,18 €.

f. Résultat

Le budget primitif annexe « *AEP* » corrigé en sincérité se présente comme il suit.

Tableau n°17 : Budget primitif annexe « AEP » de 2021 corrigé (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	1 045 785	-885 363	160 423
Recettes	296 000	152 592	448 592
Résultat de l'exercice	-749 785	1 037 955	288 169
Résultat antérieur	749 785		749 785
Résultat cumulé (A)	0	1 037 955	1 037 955
Section d'investissement	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	1 442 998	-1 400 076	42 922
Recettes	1 524 495	-1 400 076	124 419
Résultat de l'exercice	81 497	0	81 497
Résultat antérieur	-81 497		-81 497
Résultat cumulé (B)	0	0	0
Total (A + B)	0	1 037 955	1 037 955

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

IV. B. 4. Budget annexe « Transport »

a. *Reprise des corrections en sincérité*

Le compte administratif 2020 ne nécessitait aucune correction de cette nature.

b. *Dépenses d'exploitation*

La CANBT a voté 3 502 135,14 € de dépenses de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté).

Une dépense de 66 109,20 €, correspondant à une dette envers la SA Pajamandy, doit être ajoutée au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Les autres inscriptions prévisionnelles ne sont pas modifiées.

c. *Recettes d'exploitation*

La CANBT a voté 6 104 752,26 € de recettes de fonctionnement (hors restes à réaliser et déficit reporté). Ce montant ne nécessite pas de correction.

d. *Dépenses et recettes d'investissement*

La section d'investissement a été votée en équilibre. Il n'est pas proposé de correction en sincérité sur cette section.

e. *Résultat global*

Le budget primitif annexe « Transport » corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, se présente comme il suit.

Tableau n°18 : Budget primitif annexe « Transports » de 2021 corrigé (en euros)

Section d'exploitation	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	3 502 135	66 109	3 568 244
Recettes	9 320 000	0	9 320 000
Résultat de l'exercice	5 817 865	-66 109	5 751 756
Résultat antérieur	-6 772 281		-6 772 281
Résultat cumulé (A)	-954 416	-66 109	-1 020 525
Section d'investissement	Budget voté	Corrections CRC (y compris RAR)	Budget corrigé
Dépenses	739 219	0	739 219
Recettes	77 034	0	77 034
Résultat de l'exercice	-662 185	0	-662 185
Résultat antérieur	662 185		662 185
Résultat cumulé (B)	0	0	0
Total (A + B)	-954 416	-66 109	-1 020 525

Source : budget primitif de 2021 voté et chambre régionale des comptes

Il convient de souligner que l'amélioration de la situation du budget « Transport » est atteinte grâce à une recette exceptionnelle de 6,7 M€, justifiée par une délibération du conseil régional, correspondant à un « rattrapage de dotation » du fonds d'investissement routier et des transports (FIRT) mais qui n'avait pas encore fait l'objet d'un encaissement ou seulement d'un titre de recette, le 4 novembre 2021. Le prévisionnel demeure cependant déséquilibré.

IV. C. Conditions complémentaires de l'atteinte de l'équilibre budgétaire

Les écritures préconisées par la chambre, ci-dessus, et récapitulées dans les tableaux joints en annexe ne permettent pas d'équilibrer le budget dans chacune de ses composantes, conformément à l'article L. 1612-4 du CGCT. Les mesures mises en œuvre en 2020 par la CANBT, au vu du compte administratif, et celles prévues dans le budget primitif pour 2021 sont donc insuffisantes pour permettre le retour à l'équilibre budgétaire tel que défini par la loi. La collectivité étant encore en plan de redressement, il appartiendra au préfet d'arrêter le budget au vu de ces propositions (CGCT, art. L. 1612-14, al. 3).

Il convient cependant d'examiner les effets prévisibles de la création du SMGEAG et du transfert à celui-ci des compétences « Eau » et « Assainissement ».

IV. C. 1. Conséquences du transfert au SMGEAG des compétences « Eau » et « Assainissement »

Les termes de l'équilibre réel du budget d'une collectivité sont définis par l'article L. 1612-4 du CGCT, qui dispose : « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à

l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations aux comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice » ;

L'équilibre budgétaire doit aussi s'apprécier pour chaque section du budget principal et des budgets annexes, considérés individuellement.

Sous réserve de mise en œuvre des mesures correctives exposées ci-dessus, le résultat prévisionnel agrégé corrigé s'élève à 0,34 M€, seul le budget transport étant déséquilibré au global et au niveau de sa section de fonctionnement, les autres budgets étant équilibrés, y compris section par section.

S'agissant des budgets annexes « AEP » et « Assainissement », il est rappelé que la compétence a été transférée au SMGEAG le 1^{er} septembre 2021.

Selon la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, « III. - Les biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ses compétences par le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe sont mis à sa disposition par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres dans les conditions prévues à l'article L. 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales. [...] Les transferts prévus au présent VIII sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu à aucun versement ou honoraire, ni à aucune indemnité ou perception de droit ou taxe.

IX. - Les dettes financières des établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences mentionnées au III et relatives aux investissements nécessaires à l'exercice de celles-ci sont transférées au Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.

Les autres dettes exigibles et les créances des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au premier alinéa du présent IX ne sont pas transférées au syndicat mixte. »

Il en résulte que les actifs et passifs circulants seront à apurer par la CANBT et que, seuls, les actifs immobilisés et les dettes de long terme seront transférés.

Si la loi est silencieuse sur les fonds propres, il paraît raisonnable de transférer au syndicat les subventions (qui s'amortissent sur la même durée que les biens transférés) et les fonds et dotations (ex. : FCTVA) ayant servis au financement des actifs.

Le reste des fonds propres serait maintenu au sein des budgets de liquidation et transféré à terme au budget principal.

IV. C. 2. Prise en compte de la dette du SIAEAG

Les trois EPCI constitutifs du SIAEAG, dont la CANBT, assumeront les seuls actifs et passifs circulants du syndicat à sa liquidation. Le solde imputable à la CANBT, si la clé de répartition retenue était la population de chaque EPCI, s'élèverait à 4,3 M€ (3,65 M€ pour l'assainissement et 0,63 M€ pour l'eau) au vu des comptes de gestion provisoires du SIAEAG du 26 octobre 2021.

L'analyse des termes de la loi conduit cependant à considérer que le SIAEAG devrait préalablement apurer ces actifs et passifs circulants déficitaires par ses fonds propres

(hors subventions transférables et fonds et dotations). En l'état actuel des données communiquées à la chambre, il ressort que les fonds propres du SIAEAG (tous budgets confondus, hors subventions et dotations) seraient suffisants pour apurer les dettes circulantes puisqu'ils atteignent 80,4 M€, sous réserve des accords qui seraient conclus pour l'équilibre du haut de bilan du SMGEAG.

Il en résulte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir le paiement de charges prévisionnelles à ce stade pour la clôture des comptes du SIAEAG.

L'ensemble des corrections et des propositions contenues dans le présent avis a fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17 ;

PAR CES MOTIFS,

1. **DONNE ACTE** au préfet de la Guadeloupe de sa transmission à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2020 et des budgets primitifs de 2021 de la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
2. **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2020 de la collectivité est un excédent de 466 926,25 € ;
3. **CONSTATE** que le budget primitif de 2021 voté par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nord Basse-Terre n'est pas équilibré et, en conséquence, que les mesures de redressement adoptées sont insuffisantes ;
4. **PROPOSE** au préfet de régler le budget primitif de 2021 de la CANBT en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
5. **RAPPELLE** à la CANBT qu'elle devra voter son compte administratif de 2021 avant son budget pour 2022 ;
6. **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de transmettre à la chambre le compte administratif de 2021 de la CANBT, conformément à l'article L. 1612-14, al. 2, du CGCT ;
7. **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du CGCT, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » ;
8. **DEMANDE** en conséquence à la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;

9. **RAPPELLE** les dispositions du 2^e alinéa de l'article L. 1612-9 du CGCT selon lesquelles « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département, les budgets supplémentaires afférents au même exercice sont transmis par le représentant de l'État à la chambre régionale des comptes* » ;
10. **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, au président de la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 16 novembre 2021.

Présents :

- M. Yves COLCOMBET, président de chambre, président de séance,
- MM. Alexandre ABOU et René PARTOUCHE, premiers conseillers,
- Mme Louise AREND, conseiller,
- Mme Carole SAJ, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance,

Yves COLCOMBET

Martine AZARES

Annexe n° 1. Budget principal pour 2021 - Proposition de règlement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	16 256 783,43	0,00	16 256 783,43
012	Charges de personnel	5 781 700,00	80 331,09	5 862 031,09
014	Atténuations de produits	4 924 614,00	0,00	4 924 614,00
65	Autres charges de gestion courantes	2 997 119,81	1 657 596,16	4 654 715,97
66	Charges financières	631 228,00	-874,35	630 353,65
67	Charges exceptionnelles	535 358,00	86 269,33	621 627,33
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 609 296,51	1 126 180,80	2 735 477,31
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	587 988,00	0,00	587 988,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	33 324 087,75	2 949 503,03	36 273 590,78
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	30 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	340 000,00	0,00	340 000,00
73	Impôts et taxes	21 958 417,15	0,00	21 958 417,15
74	Dotations et participations	7 701 315,00	34 140,57	7 735 455,57
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	0,00	60 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	951 600,40	0,00	951 600,40
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	119 543,00	0,00	119 543,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	5 401 503,17	0,00	5 401 503,17
	Total	36 562 378,72	34 140,57	36 596 519,29

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	49 000,00	0,00	49 000,00
204	Subventions d'équipement versées	198 511,25	0,00	198 511,25
21	Immobilisations corporelles	86 411,40	0,00	86 411,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	-920 000,00	-920 000,00
OP	opérations d'équipement	6 362 398,07	1 679 996,40	8 042 394,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 497,50	0,00	1 170 497,50
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	775 000,00	-450 000,00	325 000,00
45,1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	119 543,00	0,00	119 543,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	91 851,44	0,00	91 851,44
	Total	8 853 212,66	1 559 996,40	10 413 209,06
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 779 824,11	-166 102,80	5 613 721,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	1 476 022,44	0,00	1 476 022,44
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 609 296,51	1 126 180,80	2 735 477,31
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	587 988,00	0,00	587 988,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	9 453 131,06	960 078,00	10 413 209,06

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL			
Section de fonctionnement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	33 324 087,75	2 949 503,03	36 273 590,78
Recettes	36 562 378,72	34 140,57	36 596 519,29
Résultat	3 238 290,97	-2 915 362,46	322 928,51
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	8 853 212,66	1 559 996,40	10 413 209,06
Recettes	9 453 131,06	960 078,00	10 413 209,06
Résultat	599 918,40	-599 918,40	0,00
Résultat global prévisionnel	3 838 209,37	-3 515 280,86	322 928,51

Annexe n° 2. Budget annexe « AEP » de 2021 – Proposition de règlement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	33 600,00	2 713,00	36 313,00
012	Charges de personnel	40 342,00	-13 447,33	26 894,67
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	7 016,00	-3 774,15	3 241,85
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	964 827,41	-870 854,42	93 972,99
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	1 045 785,41	-885 362,90	160 422,51
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	296 000,00	152 591,74	448 591,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	749 785,41	0,00	749 785,41
	Total	1 045 785,41	152 591,74	1 198 377,15

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	196 571,00	-189 762,62	6 808,38
21	Immobilisations corporelles	506 776,32	-506 776,32	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	684 700,00	-684 700,00	0,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	54 951,00	-18 837,24	36 113,76
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	81 496,93	0,00	81 496,93
	Total	1 524 495,25	-1 400 076,18	124 419,07
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
13	Subventions d'investissement (hors 138)	559 667,84	-529 221,76	30 446,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	964 827,41	-870 854,42	93 972,99
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	1 524 495,25	-1 400 076,18	124 419,07

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « AEP »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	1 045 785,41	-885 362,90	160 422,51
Recettes	1 045 785,41	152 591,74	1 198 377,15
Résultat	0,00	1 037 954,64	1 037 954,64
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	1 524 495,25	-1 400 076,18	124 419,07
Recettes	1 524 495,25	-1 400 076,18	124 419,07
Résultat	0,00	0,00	0,00
Résultat global prévisionnel	0,00	1 037 954,64	1 037 954,64

Annexe n° 3. Budget annexe « Assainissement » de 2021 – Proposition de règlement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	799 716,00	-606 065,00	193 651,00
012	Charges de personnel	80 000,00	-80 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	9 930,00	-5 901,25	4 028,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 457 972,04	1 457 972,04
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	87 292,63	18 440,31	105 732,94
	Total	976 938,63	784 446,10	1 761 384,73
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 900,00	72 888,57	103 788,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 657 596,16	1 657 596,16
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	30 900,00	1 730 484,73	1 761 384,73

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	58 000,00	-58 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	-44 777,00	5 223,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 206 480,00	-918 480,00	288 000,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 150,00	-15 944,08	21 205,92
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 140 749,74	2 793,38	1 143 543,12
	Total	2 492 379,74	-1 034 407,70	1 457 972,04
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
13	Subventions d'investissement (hors 138)	554 625,00	-554 625,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 457 972,04	1 457 972,04
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	554 625,00	903 347,04	1 457 972,04

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	976 938,63	784 446,10	1 761 384,73
Recettes	30 900,00	1 730 484,73	1 761 384,73
Résultat	-946 038,63	946 038,63	0,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	2 492 379,74	-1 034 407,70	1 457 972,04
Recettes	554 625,00	903 347,04	1 457 972,04
Résultat	-1 937 754,74	1 937 754,74	0,00
Résultat global prévisionnel	-2 883 793,37	2 883 793,37	0,00

Annexe n° 4. Budget annexe « Transport » pour 2021 – Proposition de règlement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	2 886 595,00	66 109,20	2 952 704,20
012	Charges de personnel	343 330,00	0,00	343 330,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	9,14	0,00	9,14
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	73 200,00	0,00	73 200,00
68	Dotations aux amortissements	121 967,00	0,00	121 967,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	77 034,00	0,00	77 034,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	6 772 280,86	0,00	6 772 280,86
	Total	10 274 416,00	66 109,20	10 340 525,20
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	700 000,00	0,00	700 000,00
73	Impôts et taxes	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	620 000,00	0,00	620 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 700 000,00	0,00	6 700 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér. d'ordre de transf. intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	9 320 000,00	0,00	9 320 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 219,04	0,00	179 219,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	560 000,00	0,00	560 000,00
OP	opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	739 219,04	0,00	739 219,04
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opér. d'ordre de transf. entre sections	77 034,00	0,00	77 034,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	662 185,04	0,00	662 185,04
	Total	739 219,04	0,00	739 219,04

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	10 274 416,00	66 109,20	10 340 525,20
Recettes	9 320 000,00	0,00	9 320 000,00
Résultat	-954 416,00	-66 109,20	-1 020 525,20
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	739 219,04	0,00	739 219,04
Recettes	739 219,04	0,00	739 219,04
Résultat	0,00	0,00	0,00
Résultat global prévisionnel	-954 416,00	-66 109,20	-1 020 525,20